



Communiqué de presse  
Aubagne, le 14 août 2018

## Point sur la situation TechnoFirst

Nous vous informons que TechnoFirst a régularisé une déclaration de cessation des paiements le 26 juillet 2018. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert une procédure de redressement judiciaire au profit de l'entreprise selon jugement en date du 30 juillet 2018. La période d'observation, d'une durée de 6 mois expirera le 30 janvier 2019, étant précisé qu'elle est renouvelable une fois pour la même durée et une seconde fois à titre exceptionnel.

Les organes suivants de la procédure ont été désignés :

Administrateur : SELAS JFAJ - mission conduite Me Johanna FABRE

Mandataire judiciaire : Me Simon LAURE

Juge commissaire : M. Alain CERAULO

Nous envisageons de présenter un plan de redressement par voie de continuation.



### ***A propos de TechnoFirst :***

*TechnoFirst conçoit, développe et distribue des solutions anti-bruit. TechnoFirst possède un savoir-faire unique au monde dans le domaine du contrôle actif du bruit et des vibrations. TechnoFirst est cotée sur ALTERNEXT Paris sous le code ISIN : FR0010006429.*

*Code Reuters : ALFST.PA – Code Bloomberg : ALFST : FP*

**TechnoFirst**<sup>®</sup>

**æ Aelium**  
Finance et Communication

Véronique Klein  
04 42 187 187  
[investisseur@technofirst.com](mailto:investisseur@technofirst.com)

Jérôme Gacoin  
01 75 77 54 65  
[jgacoin@aelium.fr](mailto:jgacoin@aelium.fr)